

DEC182491DR10

Décision portant nomination de Madame Delphine Schmitt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181688INSMI portant nomination de M. Philippe Helluy aux fonctions de Directeur de l'UMR 7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée (IRMA) en remplacement de Yann Bugeaud.

Considérant que Madame Delphine Schmitt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Madame Delphine Schmitt, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée à compter du 1^{er} septembre 2018.

Madame Delphine Schmitt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Delphine Schmitt est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 septembre 2018

Le directeur de l'unité
Philippe Helluy



Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN